

## **SUIVI DE LA GREVE DES STAGES (4)**

Comme vous le savez, la date du 14 novembre, avait été avancée par les représentants du ministère, pour rendre un premier avis sur une solution pour que les stagiaires en orthophonie ne soient pas concernées par la gratification.

**Hier, 14 novembre, les représentants du ministère ont repoussé une fois de plus la réponse : la mission juridique du Conseil d'Etat n'a pas encore rendu son avis !**

La profession ne peut supporter qu'une fois encore la formation initiale des orthophonistes passe après de nombreux dossiers « autrement plus urgents. » !

La FNO rappelle que la profession avait alerté les ministères dès mars 2008 et que malgré de nombreuses demandes réitérées, les services des ministères n'avaient pas tenu compte des conséquences que pourrait avoir l'application de la loi sur la formation pratique des futurs orthophonistes. Nos interlocuteurs ont même prétendu que les stages en orthophonie ne seraient pas touchés par cette loi.

Fin septembre, la Direction Générale du Travail a fini par trancher : les étudiants en orthophonie effectuant un stage de plus de trois mois peuvent prétendre à cette gratification et la gratification serait versée par les maîtres de stage ou les structures d'accueil des stagiaires !

Dans l'urgence, la plupart des centres de formation ont donc été obligé de réduire la durée des stages des étudiants, à moins de 3 mois, afin que ceux-ci ne puissent être soumis à la gratification. La profession a rappelé aux ministères que cette situation n'était pas acceptable. Certes, les maîtres de stage ne se verraient pas contraints de verser une gratification à leur stagiaire, mais maintenant qu'en est-il de objectifs pédagogiques visés par la formation pratique de nos futurs professionnels ? **La décision de cette réduction, prise dans l'urgence, n'a permis aucune concertation entre maîtres de stages, directeurs des centres de formation et étudiants : la profession refuse que la formation clinique de ses futurs professionnels soit sacrifiée, remettant en question la qualité même du futur exercice professionnel et les soins prodigués au patient !**

**La FNO appelle donc tous les maîtres de stage à se déclarer gréviste à partir de ce jour, 15 novembre 2008 !**

Et à le faire savoir auprès de leurs centres de formation, afin que ceux-ci puissent informer nos ministères de tutelle du suivi de la grève et des conséquences sur la formation initiale de nos étudiants si aucune décision n'est prise rapidement.

La FNO porte aussi le mécontentement des maîtres de stage qui constatent que leur enseignement pratique ne semble représenter que peu de choses pour nos ministères de tutelle ! Qu'en est-il des objectifs pédagogiques et professionnels visés par un enseignement représentant au total 40% de la formation de nos futurs collègues !

La FNO espère qu'un suivi important de la grève portera ses fruits et que nos interlocuteurs trouveront rapidement une solution.